

## PROCES VERBAL

### Comité syndical du SEAT

### MERCREDI 26 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pérignat-es-Allier, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BUCHE.

**Nombre de délégués :**

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation du Comité Syndical : 18 septembre 2018

**Titulaires présents :**

DEMERE Jean-François

HEALY Bénédicte

BRUHAT Pascal

BUCHE Jean-Pierre

DELETANG Claude

PETEL Gilles

BRANLARD Gérard

**Titulaires excusés :**

BLANCHET Roland

SALLES Daniel

BERNARD Françoise

**Suppléants présents :**

LANGUILLE Fabienne

ARDOUREL Sylvie

DUPECHER Pierre

DUMAS Olivier

HENRION Colette

**Suppléants excusés :**

GUILLAUME Gérard

AUBIER Claude

GUELON René

BLANCHAMP Gérard

FEDERSPIEL Hélène

**Représentation :**

LANGUILLE Fabienne représente SALLES Daniel, excusé

**Autres personnes présentes**

LAIGNEZ Claire, chargée de mission SEAT

REMY Hugues, service civique SEAT depuis le fin septembre

FOURNERON Stessy, service civique SEAT depuis avril

Le Comité Syndical débute par un tour de table et une présentation d'Hugues REMY, récemment arrivé au SEAT en service civique pour 10 mois.

M. le Président demande si des membres du comité ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du dernier comité syndical qui a eu lieu le treize juin 2018. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu soumis au vote, est adopté à l'unanimité.

---

## Ordre du jour

### **I. Affaires internes**

1. Remplacement congés maternité de Claire
2. Remboursement de l'avance de frais réalisé par Jean-Pierre BUCHE
3. Ouverture d'une ligne de trésorerie
4. Rétrocession de l'ENS des Pacages
5. Adhésion au pôle Gestion des Milieux Naturels

### **II. Projet Ecopôle**

1. Bilan Ecopolys (film bilan) et édition 2019
2. Choix du prestataire pour la réalisation d'une étude piscicole et subvention LEADER
3. Validation des projets en cours
4. Echanges sur le contenu du cahier des charges pour les aménagements extérieurs
5. Règlement intérieur du site

### **III. Communication**

1. Présentation du site internet
2. Principe des newsletters
3. Film didactique

### **IV. Questions diverses**

---

## **I. Affaires internes**

### **1. Remplacement congés maternité de Claire**

Afin de remplacer Claire pendant son congé, le Président propose de prendre une délibération pour l'autoriser à remplacer des salariés indisponibles temporairement. Le bureau propose de recruter Stessy FOURNERON, en service civique depuis avril, en tant que contractuel au grade d'Attaché Territorial échelon à un salaire de 2 061,85€ brut soit 1 508€ net.

Afin que Stessy ne se retrouve pas seule, un second service civique a été recruté par l'intermédiaire du CREFAD, Hugues REMY a ainsi pris ses missions le 24 septembre et ce, pour une durée de 10 mois.

---

**Remplacement à prévoir environ du 01/12/18 au 03/05/2019 soit 5 mois.**

Il est précisé que la délibération proposé a pour objet d'autoriser de manière générale le président à remplacer avec des agents contractuels les agents indisponibles du SEAT. Aucune remarque n'est formulée, le comité syndical délibère à l'unanimité.

## **2. Remboursement de l'avance de frais réalisé par Jean-Pierre BUCHE**

Claire LAIGNEZ explique que dans le cadre des Ecopolys, journée d'animation sur l'Ecopôle qui a eu lieu le 7 juillet 2018, Jean-Pierre BUCHE a acheté directement du matériel chez GEDIMAT afin de confectionner des panneaux d'information. Considérant les deux tickets de caisse de GEDIMAT d'un montant de 50,45€TTC et de 19,29€TTC, le Vice-Président propose de rembourser Monsieur Jean-Pierre BUCHE, du montant des frais engagés, c'est-à-dire d'un montant de 69,74€TTC.

Aucune remarque n'est formulée, le comité syndical délibère à l'unanimité pour le remboursement des sommes avancées par Jean-Pierre BUCHE.

## **3. Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Le Président explique que le SEAT fait appel à de nombreux financements publics via des demandes de subventions annuelles ou en fonction des projets développés. Nous sommes notamment bénéficiaires de subventions Européennes qui peuvent-être versées plusieurs années après la réalisation de la dépense : FEDER Loire Bretagne dans le cadre du contrat territorial et subventions LEADER dans le cadre du développement du projet de l'Ecopôle.

La liste des subventions en attente est énumérée :

<b>Projet</b>	<b>Organisme</b>	<b>Montant des subventions</b>
Contrat territorial 2015	FEDER	7 980 €
Contrat territorial 2016	FEDER	23 916 €
Contrat territorial 2017	FEDER	13 170 €
Poste chargé de mission 2017	LEADER	17 494 €
Etude SPACE	LEADER	4 000 €
Etude Riparia	LEADER	7 104 €
Poste chargée de mission 2018 / 2019 et outils de communication	LEADER	38 334 €
<b>TOTAL</b>		<b>73 664 €</b>

Par ailleurs de nouvelles demandes de subventions ont été réalisées cette année :

- Contrat territorial 2018 pour un montant de subvention de 75 380 €
- Ilot paysans pour l'animation de l'espace test agricole pour un montant de subvention de 14 208 €
- Et la plupart des nouveaux projets s'ils sont validés (mur d'escalade, étude sur l'aménagement extérieur, aménagement pêche...) vont bénéficier de subvention LEADER dont le versement est différé.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie. Plusieurs banques (Caisse d'épargne, Crédit Agricole et Banque Populaire) ont été consultées pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000€ pour une durée d'un an. Seuls la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole nous ont transmis leur offre :

- Crédit Agricole : Taux à 1,05% avec une commission d'engagement de 300€
- Caisse d'Epargne : Taux à 0.7% avec une commission d'engagement de 400€ indexation Euribor EURIBOR 3 mois (Valeur J-2 jours ouvrés de la réalisation flooré à zéro)

Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole et non de la caisse d'Epargne. Aucune remarque n'est formulée, la délibération est validée à l'unanimité.

#### 4. Rétrocession de l'ENS des Pacages

Nous devrions recevoir très prochainement un courrier du Conseil Départemental 63 se positionnant favorablement pour la rétrocession à 1€ symbolique de l'ENS des Pacages au SEAT.

Ce transfert de propriété implique que le contrat de gestion, délégué à la LPO, soit géré et financé par le SEAT.

Estimation des coûts de gestion liés à l'acquisition des Pacages	
Coût du Plan de Gestion ENS actuel (4ans : 2017 - 2020)	157 000
<b>Coût moyen annuel actuel PG ENS</b>	<b>39 250</b>
Coût des travaux réalisés par le SEVE	15 000
Achat de matériel divers	1 500
Animations Tout Public	1 500
<b>Coût actuel annuel pour le CD (100%)</b>	<b>57 250</b>

Estimation des recettes liées à la gestion de l'ENS des Pacages :

Estimation des coûts liés à l'acquisition des Pacages	
Labélisation ENSIL (max 40% de subvention du CD63)	Dans le cadre d'une labélisation ENSIL de l'ensemble du site, le département participe à 40% des plans de gestion
Contrat territorial (élargissement du périmètre)	L'AE baisse ses taux de 50% à 60% sur la restauration, complément de 30% avec du FEDER (ce qui était déjà le cas pour le plan de gestion de l'Ecopôle) mais l'AE ne financera plus l'entretien à partir de 2019 (enveloppe de 46 100€ pour l'Ecopôle et de 22 000 € sur l'ENS des Pacages en 2018). Un avenant avec l'AE devrait être signé en 2019 pour 2 ans, cela nous permettrait d'inclure l'ENS des Pacages et de revoir le montant total du contrat afin d'intégrer le plan de gestion Pacages, nous attendons la confirmation de l'AE.
Subvention fonctionnement CD63	Afin de prendre en compte le reste à charge du SEAT sur l'ENS des Pacages et les frais hors contrat (animation, participation du SEVE), une demande de subvention de fonctionnement a été demandée par le SEAT au CD63 pour assurer l'ENS suite à la rétrocession. Demande de 15 000€ / an.
Economie d'échelle : fusion des plans de gestion	La fusion des 2 plans de gestion (ENS des Pacages / Ecopôle) devrait permettre des économies



- En attente d'information de l'AE pour connaître le coût pour le SEAT de la gestion de l'ENS des Pacages.
- Discussion sur l'acceptation de la rétrocession et de la date de la rétrocession.

**Remarque :**

Jean-Pierre BUCHE défend la pertinence d'avoir un seul site et affirme sa volonté de rétrocession de l'étang des Pacages par le Conseil Départemental au SEAT. Il propose de valider cette rétrocession lors du prochain comité syndical car il est impossible de connaître aujourd'hui le reste à charge exact pour le SEAT, cela dépendra notamment des conditions de subvention de l'Agence de l'Eau.

## **5. Adhésion au pôle Gestion des Milieux Naturels**

Dans le cadre de la démarche nationale du Système d'Information sur la Nature et les Paysages, plusieurs régions en France mettent en place des Pôles d'Informations Naturalistes. C'est dans ce contexte que la Région Rhône-Alpes, en partenariat avec la DREAL, a initié en 2009 la création de Pôles d'Information sur la flore et les habitats, sur la faune et sur la gestion des milieux. Ces thématiques représentent trois pôles distincts, tous coordonnés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes (CEN).

L'objectif de ces pôles est d'animer des réseaux d'acteurs sur ces différentes thématiques (flore et habitats, faune et gestion des milieux). Concernant le pôle sur la gestion des milieux naturels, l'objectif est de mettre en réseau les expertises des actions de gestion et de valoriser les données dans un but de préservation de la biodiversité. Depuis 2014 une plateforme informatique avec une carte interactive a été mise en place permettant de mettre en commun des fiches décrivant les sites gérés : [www.pole-gestion.fr](http://www.pole-gestion.fr)

En juillet 2018, une soixantaine de structures adhéraient à ces pôles dont les Agences de l'eau, l'Agence Française pour la Biodiversité, l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne, les CEN et LPO des différents départements, plusieurs départements, les FRAPNA des différents départements et plusieurs collectivités gestionnaires d'espaces naturels.

Avec la fusion des régions, ce dispositif s'ouvre à la Région Auvergne. C'est le CEN Auvergne qui devrait être notre interlocuteur mais la coordination générale restera compétence du CEN Rhône-Alpes.

Cette adhésion est gratuite et les données transmises au Pôle, pourront être alimentées directement par la LPO, en tant que gestionnaire du site ou par les salariés du SEAT.

**Remarque :**

Claire précise que certaines collectivités s'engagent dans un inventaire de la biodiversité sur leur territoire, appelé un ABC de l'environnement. La LPO a notamment réalisé celui de Volvic que Claire fait circuler afin que tous puissent voir à quoi cela ressemble. L'idée est d'impliquer les acteurs locaux et les habitants dans une étude sur la biodiversité dans le cadre d'une démarche participative.

Un devis de la LPO Auvergne pour la Roche Noire et Pérignat a été réalisé et s'élève à 12 600€ (recueil de données : 2000€, analyse de données 4 000€, science participative : 6600€ = 12 600€). Le montant de cette prestation est jugé trop important et non prioritaire, ce projet est donc mis en attente.

⇒ Il est proposé d'adhérer au pôle de gestion des milieux naturels. Aucune remarque n'est formulée, la délibération est validée à l'unanimité.

## II. Ecopôle du Val d'Allier

### 1. Bilan Ecopolys-Edition 2019

Le Bilan de la première édition des Ecopolys « *Ma famille découvre l'Ecopôle* », journée d'animation qui a eu lieu le 7 juillet 2018 sur l'Ecopôle est réalisé :

#### Bilan qualitatif :

Une réunion avec l'ensemble des acteurs ayant participé à cette journée a permis de rassembler une trentaine de personnes fin juillet, permettant de définir un bilan exhaustif de cette journée. Au total 400 personnes se sont déplacés sur l'Ecopôle le 7 juillet dernier dont 50 personnes impliquées dans son organisation. La cible principale qui était les familles habitant sur les communes proches de Pérignat/La Roche Noire a été atteinte. Cette journée a permis de faire découvrir le site et dans l'ensemble, les retours ont été très positifs. Une soixantaine d'élus ont participé à la visite politique.

Un film bilan de cette journée a été réalisé, pour le visionner :

<https://www.youtube.com/watch?v=QYdtLy-RkjY>

Il est précisé qu'une petite modification a été réalisé par rapport à la version envoyée par mail. En effet, des images prêtées par SBC Holding ont pu être rajoutées à la fin de la vidéo. Le film est diffusé.

Le CR de la réunion de bilan et le film ont été transmis à l'ensemble des mairies et acteurs invités. L'un des retours est de positionner les activités sur un périmètre plus restreint.

#### Bilan financier :

DEPENSES		RECETTES	
Types de dépenses	Coût TTC	Types de recette	Montant
Pièce de théâtre - compagnie Jais	150 €	Cagnotte calèche	131,29 €
Stéphane Hekimian - éleveur	100 €	Cagnotte maquillage	17,5 €
Atelage trait urbain	280 €	LEADER communication	528 €
Joselyne VEYSSIERE - Maquilleuse	100 €	DADL	1 200 €
Apéritif réalisé par le centre de loisirs	250 €		
Porçu - Impression programme affiches, banderoles	660 €		
Impression des plans et affiches supplémentaires	200 €		
Ocebloc - location de 2 blocs sanitaires	295 €		
Timbres	448 €		
GEDIMAT - conception panneaux et petits matériel	142 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 625 €</b>		<b>1 876,79 €</b>

Soit un reste à charge pour le SEAT de 748,21 €

Compte-tenu du bilan très positif de cette journée, de l'attente des familles et du souhait des acteurs locaux de s'impliquer lors d'une prochaine édition, le Président propose au comité syndical de renouveler l'expérience en organisant la 2<sup>ième</sup> édition des Ecopolys en 2019.

Les conditions de cette nouvelle édition (thème, budget, format, participants...) seront présentées lors d'un prochain comité syndical.

Claire annonce que la DALD vient d'attribuer au SEAT 600€x2 ce qui fait un total de 1 200€, soit un reste à charge pour le SEAT de 748,21 €.

⇒ Une délibération de principe pour une nouvelle édition des Ecopolys est proposée. Aucune remarque n'est formulée, la délibération est validée à l'unanimité.

### **Remarque :**

Gilles PETEL met en garde sur le fait de reproduire les Ecopolys au mois de juillet. Il précise cependant qu'au mois de juin les activités extra-scolaires ne sont pas terminées mais les enfants ne sont pas encore partis en vacances.

Jean-Pierre BUCHE précise que selon lui fin juin est un bon créneau et malgré le nombre important d'activités sur cette période (fête des écoles...), l'Ecopôle n'est pas forcément en concurrence avec d'autres manifestations équivalentes. Il fait également connaître qu'un séminaire dans le cadre de l'AMI *Paysage, Territoire, Transition* est prévu également fin juin sur l'Ecopôle. L'objectif serait de relier les deux événements afin de permettre aux chercheurs d'aller à la rencontre des habitants et vice-versa.

## **2. Espace de pêche**

Suite à la délibération n° 17/2018 du comité syndical du 11 avril 2018 qui autorisait le Président à consulter des entreprises pour la gestion d'une zone de pêche de 10ha sur l'Ecopôle et pour la réalisation d'une étude piscicole, ces consultations ont été réalisées :

### **Gestion zone de pêche :**

Plusieurs structures ont été sollicitées : l'association Pêche & Nature du Val d'Allier, la Fédération de pêche 63, le CEN Auvergne, la LPO Auvergne, l'association concept pêche 63, SAS ATHOS environnement, Association de pêche MEZEL, ONCFS, Société de Pêche La Truite (mail du vendredi 6 juin 2018) mais que le SEAT n'a reçu qu'une offre, celle de l'association Pêche & Nature du Val d'Allier pour un montant de 20 000€ HT pour trois ans de gestion.

### **Remarque :**

Jean-Pierre BUCHE précise dans quel contexte l'association Pêche & Nature du Val d'Allier a été mise en place. Plusieurs réunions avec les pêcheurs ont été animées par le SEA, à la suite de ces réunions participatives, les pêcheurs ont de créer une association pour gérer la zone de pêche sur l'Ecopole. Cette association aux orientations naturalistes s'intègre parfaitement dans le projet global de l'Ecopôle.

Il est précisé qu'une équipe de gardes-pêches va être formée très prochainement afin de faire respecter la réglementation du site.

⇒ Il est proposé d'accepter cette offre. Aucune remarque n'est formulée, la délibération est validée à l'unanimité.

### Etude piscicole:

Plusieurs structures ont été sollicitées : Fédération de pêche du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Haute Loire, la LPO Auvergne, le CEN Auvergne, la société ECOGEA et SCIMABIO Interface. Une seule offre a été reçue : celle de la Fédération de pêche du Puy-de-Dôme.

Dépenses		Recettes	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
<b>Dépenses matérielles</b>		LEADER (80%)	24 880,00 €
Mise en place d'une ligne d'eau	2 050,00	Autofinancement (20%)	6 220,00 €
<b>Dépenses immatérielles</b>			
Réalisation d'une étude piscicole	7 000,00		
Prestation pour l'entretien et la gestion d'une zone de pêche pour trois ans	22 050,00		
<b>Coût global de l'opération</b>	<b>31 100,00€</b>		<b>31 100,00</b>

Il est proposé d'accepter ces deux offres et de déposer un dossier de demande de subvention LEADER. Une première délibération pour le dépôt d'une fiche préalable (délibération° 17/2018 du comité syndical du 11 avril 2018) prévoyait d'inclure dans la demande de financement une enveloppe de 55 000€ HT pour la réalisation d'aménagements sur la zone de pêche (création d'un ponton handicapée notamment). Ces travaux n'étant pas définis précisément, il est proposé de scinder en deux le dossier et de présenter dans un premier temps les dépenses ci-dessus énumérés. Les dépenses d'investissement seront présentées dans un autre dossier.

### **Remarque :**

L'objectif de l'étude piscicole est d'avoir un T0. Jean-François DEMERE demande de quand date la dernière étude réalisée. La dernière étude date de 2013 et Claire explique qu'il est intéressant de faire une étude environ tous les 5 ans pour suivre l'évolution de la ressource.

Pascal BRUHAT demande si le fait d'avoir un seul devis permet d'avoir les fonds LEADER. Claire explique que les aides Européennes sont conditionnées à la mise en concurrence mais que le maître d'ouvrage ne peut pas être inquiet si une seule entreprise répond.

Gérard BRANLARD intervient en décrivant les résultats d'analyse d'eau réalisés par ATHOS environnement, cabinet de Clermont-Ferrand. Les conclusions de l'analyse sont transmises en pièce jointe de ce document. Gérard BRANLARD annonce que la prestation de cette étude s'élève à 3 554€ TTC, ce qui correspond à 700€ pour chaque étang ce qui est très correct selon lui.

### **Remarque :**

- Il faudra veiller à ce que la pêche développée sur le site respecte un amorçage raisonné afin d'éviter une prolifération de bactéries
- Pascal BRUHAT demande s'il est possible de comparer ces analyses avec celles effectuées par les carriers à l'époque. Gérard BRANLARD explique que les analyses réalisées du temps des carriers étaient très sommaires et que peu de comparaison sont possibles.
- A priori une étude piscicole a été réalisée sur l'ENS des Pacages il serait intéressant de la récupérer.

Ligne d'eau de démarcation de la zone pêche :



La mise en place d'une ligne de démarcation a été discutée avec les gardes pêche et l'association de pêche. Un devis de la LPO s'élevant à 2050 HT avec pose a été reçu, il est proposé de l'inclure au dossier LEADER. Un échange à lieu sur le coût et sur l'intégration paysagère de cette ligne. Jean-François DEMERE propose une ligne faite avec des flotteurs en liège par exemple.

Jean-Pierre BUCHE précise qu'une ligne de démarcation réalisée avec des radeaux en bois avec phragmites/hélophytes pourrait être réalisées dans le cadre du contrat territorial en 2019. Cette ligne serait plus intégrée passagèrement et aurait une vocation épuratrice. Cela permettrait également de servir de cache à poissons. Il est proposé de travailler cette piste.

⇒ Il est proposé de délibérer pour une demande de subvention LEADER selon le plan de financement présenté. Aucune remarque n'est formulée, la délibération est validée à l'unanimité

⇒ Il est proposé d'accepter le devis de la LPO pour la pose de la ligne d'eau. Le devis est accepté en attendant la mise en place d'une ligne plus structurée.

Claire précise que d'autres dossiers LEADER sont à prévoir : (55 000€ budget 2018)

- mission AMO pour l'aménagement du site (espace pêche et zone champmot) ;
- investissements pour la zone pêche : création d'un ponton handipêche (1<sup>er</sup> devis à 38 600€ entreprise STE), création de hauts-fonds, reprise éventuelle des parkings, ligne de pêche...

### **3. Point sur les projets en cours**

Un point sur les différents projets en cours est fait. Ces projets sont en phase d'étude, ils seront présentés à titre indicatif mais feront l'objet d'une délibération une fois les études de faisabilité finalisés.

#### **Magasin de producteur :**

Origine : Identification de cette piste dans l'étude Protourisme.

Deux porteurs de projet ont été retenus il s'agit de Géraud MOUSNIER et de Patricia FLODROPS) suivis par l'incubateur Alter'Incub (incubateur de l'Urscop), et qu'une étude de faisabilité en cours.

Claire laisse la parole à Stessy pour qu'elle développe les orientations de ce magasin. Claire, Stessy et Jean-Pierre insistent sur le fait que le projet de magasin de circuit-court est en cohérence avec les projets déjà développés sur l'Ecopôle. C'est un projet qui s'intègre dans le PAT développé par le Grand Clermont.

#### **Remarque :**

- Jean-Pierre a discuté avec plusieurs responsables de magasins et notamment des grandes surfaces (Intermarché de Pérignat, Leclerc ..), tous constatent une augmentation très significative de leurs ventes de productions locales.
- Jean-François DEMERE souhaite s'impliquer dans la démarche « accompagnement bâti »
- Claude DELETANG souhaite que le SEAT reste impliqué dans le développement de ce projet afin que le cahier des charges soit bien respecté.

⇒ Aucune opposition n'est faite sur cette étude.

#### **Mur d'escalade :**

Une réflexion en interne sur la valorisation du mur présent sur le site a évolué.

Porteur de projet : SEAT pour l'instant, un devis a été réalisé (12 800€ + accès à réaliser + fosse de réception.

Calendrier : la faisabilité technique a été validée par la fédération Montagne Escalade, qui nous a fait le devis d'installation. Il s'agit de réfléchir maintenant au fonctionnement de cette activité. Il ne s'agit pas de faire des

investissements qui ne seraient pas utilisés. Il serait intéressant de créer des animations et un service d'encadrement. Réflexion en cours, orientation : création d'un club, ouverture d'une section par l'amicale laïque de Pérignat, autre ? Il s'agit d'une piste validée par le bureau.

**Remarque :**

Claude DELETANG annonce qu'une salle d'escalade existe au collège Marc Bloch mais aussi des associations à Cournon et à Billom.

Pierre DUPECHER met en garde sur la pluralité du site. Il faut faire attention à ce que le coin nature-environnementale ne soit pas effacé. N'est-ce pas un danger que de proposer une multitude d'activités ?

Jean-François ajoute qu'il ne faut pas se disperser, il est primordial de garder une ligne conductrice du projet. Ce projet est donc mis en attente.

**Ferme expérimentale :**

Suite au comité technique agricole qui a eu lieu le mardi 25 septembre en présence de Jean-François DEMERE, de Jean-Pierre BUCHE, de Bénédicte HEALY et d'Ilots Paysans, l'idée est d'installer un professionnel sur le site pour développer une ferme maraîchère. L'objectif est que le SEAT porte l'étude de faisabilité pour ensuite installée quelqu'un dont le revenu à terme serait financé par les activités générées sur le site.

**Remarque :**

Pascal BRUHAT alerte sur le fait que la mise en place de cette ferme ne doit pas retarder le projet du magasin circuit-court. En effet les porteurs de projet du magasin vont avoir besoin d'un positionnement assez rapide du SEAT concernant les constructions (constructions qui doivent-être réfléchies et pensées en complémentarité avec les autres espaces).

⇒ Il est proposé de délibérer sur l'étude de faisabilité de la ferme maraîchère lors du prochain comité syndical.

**Programme d'animation annuel :**

Un programme d'animation annuel sur l'Ecopôle devrait-être proposé : balades sophrologique, observation des étoiles, observation de la biodiversité, yoga, marche nordique...

#### **4. Règlement intérieur du site**

L'équipe de gardes de l'association Pêche & Nature du Val d'Allier (GHILARDI Stéphan, Laurent MALY, Fabrice VERGE et Bernard TOURRET) seront formés du 9 au 12 octobre pour être assermenté garde particulier. Mission de garderie confiée par le SEAT via la convention entre le SEAT et l'Association Pêche & Nature du Val d'Allier.

Afin qu'ils puissent s'appuyer sur un document officiel, un règlement pêche a été validé par l'association et un règlement sur l'ensemble du site a été travaillé par le SEAT. Echange sur ces règlements, qui pourraient être validés par le SEAT et les mairies de Pérignat et de la Roche Noire à la suite de la formation des gardes (attente des éventuels retours du formateur). En effet, il est important d'avoir un cadre sur ce qui est possible ou non de faire sur l'Ecopôle.

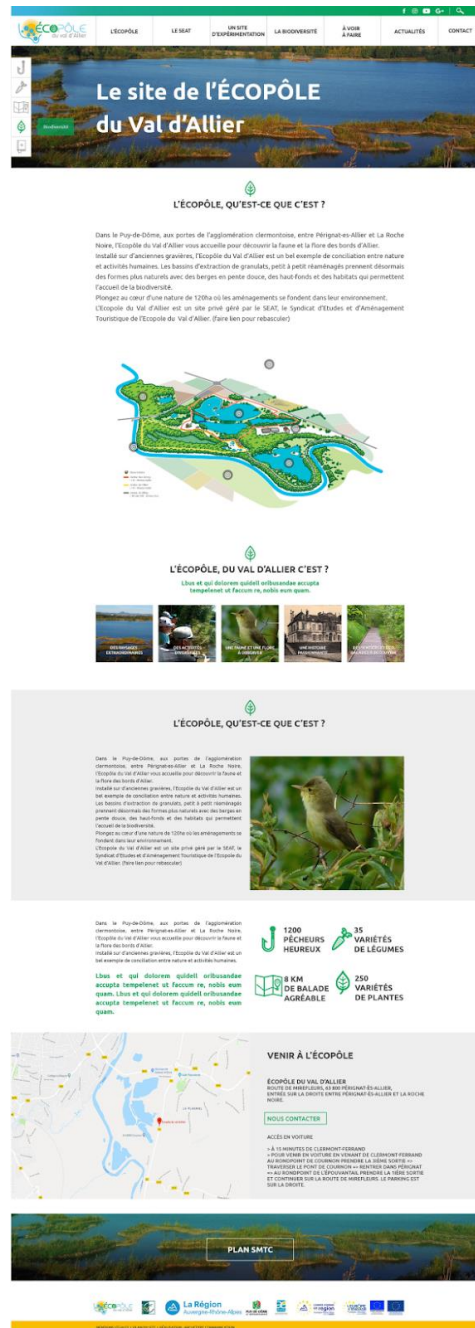
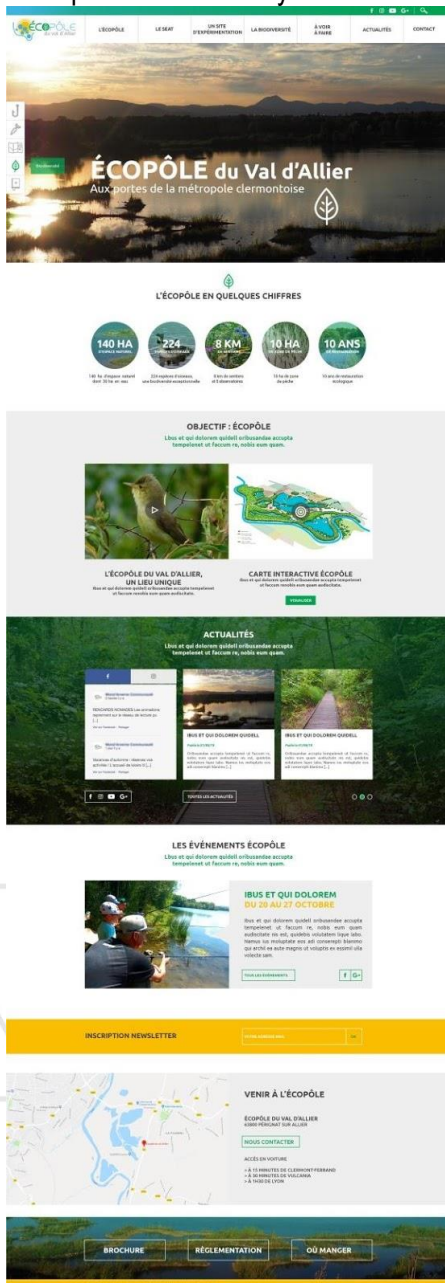
Le règlement du site a été validé par le bureau du SEAT, l'association de Pêche et la LPO, il ne reste plus que l'accord du comité syndical pour le faire appliquer.

⇒ M. Pierre DUPECHER explique qu'il n'a pas pu télécharger les éléments et qu'il ne souhaite pas délibérer sur ces règlements sans les avoir lu. Il est proposé de reporter cette délibération lors du prochain comité syndical.

### III. Communication

#### 1. Présentation du site internet

La première maquette de la construction du site internet est présentée. L'ensemble du site sera présenté lors du prochain comité syndical.



Compte-tenu de l'heure tardive et de l'ordre du jour assez conséquent, nous décidons de reporter le reste de l'ordre du jour au prochain comité syndical. Cela permettra également d'avoir des travaux plus avancés.



Fin de réunion 20h30

